

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE du Jeudi 20 mars 2025 – 11h00  
- Mairie du Bonhomme -**

Sous la présidence de : PERRIN Frédéric, Président.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents, vérifie le quorum et ouvre la séance, à 11h00.

Présents (membres du C.C.A.S.) : PERRIN Frédéric, Président – SCHLUPP Corinne, Membre élue titulaire – MIEHE Christiane, Membre élue titulaire - RABUS Véronika, Membre extérieure titulaire - RIETSCH Marguerite, Membre extérieure titulaire-/

Absents excusés et non représentés : MICLO Martial, Vice-Président, Titulaire -/

Absents non excusés : PETITDEMANGE Florent, Membre élu suppléant - CALONEGO Mélissa, Membre élus suppléante – BIANCHI Jean-Noël, Membre élu titulaire - ROMAN Julien, Membre élu suppléant - DIDIERJEAN Audrey, membre élue titulaire - MORO Christine, membre élue suppléante - BIANCHI Stefania, membre extérieure titulaire-/

Ont donné procurations : Néant-/

Date de convocation : 07/03/2025

Quorum : 5 Membres présents / 5 membres requis pour le quorum

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du Procès-Verbal de la réunion précédente et désignation du secrétaire de séance
- 2°) Attributions de subventions 2025
- 3°) Attributions d'aides alimentaires
- 4°) Approbation du Compte Financier Unique 2024
- 5°) Vote du Budget Primitif 2025
- 6°) Questions diverses

**1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres ; il est commenté par Madame Corinne SCHLUPP.

Le Procès-Verbal est adopté à **5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Il est précisé que depuis la Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements relevant de l'ordonnance n°2021-1310 et du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, le secrétaire de séance devra apposer sa signature sur l'ensemble des délibérations, ainsi que sur le feuillet de clôture du procès-verbal de la séance. Ainsi, par souci de bonne administration, il est proposé

Paraphe du Secrétaire de Séance



Paraphe du Président

 15

que soit désignée une personne pouvant se rendre disponible pour venir signer rapidement lesdits documents.

Madame Anaïs SIESS a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil d'Administration à **5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**.

## 2- ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS 2025

Madame Corinne SCHLUPP présente les demandes de subventions auprès du CCAS :

Dénomination	Montant demandé pour 2025	Montant versé en 2024 (pour mémoire)
Les Restos du Coeur	Pas spécifié	300,00 €
Delta Revie	Pas spécifié	/
Association Espoir	Pas spécifié	100,00 €
La Manne	Pas spécifié	100,00 €
Amaelles - Apalib'	727,00 €	150,00 €
Amaelles - Apamad'	387,00 €	150,00 €

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration, après délibération, à **5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**.

- **DECIDE D'ALLOUER** les subventions suivantes

Dénomination	Montant demandé pour 2025	Montant octroyé pour 2025
Les Restos du Coeur	Pas spécifié	400,00 €
Delta Revie	Pas spécifié	/
Association Espoir	Pas spécifié	100,00 €
La Manne	Pas spécifié	100,00 €
Amaelles - Apalib'	727,00 €	150,00 €
Amaelles - Apamad'	387,00 €	150,00 €

- **PRECISE** que la subvention pour Les Restos du Cœur sera versée sous forme de bons d'achats auprès de l'Intermarché d'Orbey (SAS ORBECO) afin que cette dernière concoure aux œuvres sociales sur le territoire du Canton Vert ;
- **CHARGE** le Président (ou son représentant) de toutes les modalités liées à la présente décision et **AUTORISE** à signer tous les documents y attenants.

## 3- ATTRIBUTIONS D'AIDES ALIMENTAIRES

Madame Corinne SCHLUPP a octroyé une aide alimentaire d'urgence à hauteur de 60,00 € à une demanderesse qui remplissait les conditions le 07 février 2025. En vertu de l'article 22 du Règlement Intérieur du CCAS adopté le 07 novembre 2015, le Comité d'Administration doit valider cette aide.

\*\*\*\*\*

**Entendu** l'exposé de Madame Corinne SCHLUPP,

- Vu** l'article 22 du Règlement Intérieur du CCAS ;
- Vu** la demande présentée auprès de Mme Corinne SCHLUPP,
- Vu** le bon alimentaire n°21 établi le 07 février 2025 ;

**Considérant** l'urgence alimentaire de la demande,

Après délibération, à **5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, le Comité d'Administration,

- **VALIDE** l'octroi d'un bon alimentaire d'urgence à hauteur de 60,00 € envers la demanderesse ;
- **CHARGE** le Président de toutes les modalités liées à la présente délibération et **AUTORISE** à signer tous les documents y afférents, y compris une éventuelle convention à venir.

<b>4- APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</b>
---

*Les membres du Comité d'Administration ont été destinataires du Compte Financier Unique 2024 en date du 07 mars 2025.*

*Monsieur Frédéric PERRIN, Président, sort de la Salle du Conseil.*

Madame Corinne SCHLUPP donne lecture et explication du Compte Financier Unique 2024 à l'ensemble des membres.

\*\*\*\*\*

- Vu** l'article 242 de la loi de finances pour 2019 ;
- Vu** les articles L1612-1 à L1612-20 du CGCT ;
- Vu** la délibération du CCAS n°DEL\_CCAS\_2024\_02\_03 du 18 novembre 2024 adoptant le CFU ;
- Vu** le CFU 2024 ci-annexé ;

Après délibération, et aucune objection n'étant formulée, sous la présidence de Madame Corinne SCHLUPP et à **4 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 :

<i>En investissement</i>	/	<i>pas d'écriture</i>	
<i>En fonctionnement</i>	/	<i>Dépenses</i>	11 783,36 €
		<i>Recettes</i>	16 300,00 €
		<i>Résultat excédentaire</i>	4 516,64 €

- **DECIDE** de reporter immédiatement le résultat excédentaire du CFU 2024 au BP 2025 à la section de fonctionnement : compte R002 : 4 516,64 € ;

- **CHARGE** le Président (ou son représentant) de toutes les modalités liées à la présente délibération et **L'AUTORISE** à signer tout document y afférant.

**5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur Frédéric PERRIN, Président, réintègre la Salle du Conseil.

Le Conseil d'Administration a été destinataire du projet de BP 2025 arrêté en date du 07/03/2025.

Monsieur le Président expose à l'assemblée délibérante les conditions d'élaboration du Budget Primitif et la répartition des crédits permettant de faire face, dans les conditions les meilleures, aux opérations financières et comptables de l'exercice 2025.

\*\*\*\*\*

- Vu** les articles L1612-1 à L1612-20 du CGCT ;
- Vu** la délibération DEL\_CCAS\_2022\_01\_05 du 14 mars 2022 adoptant la nomenclature M57 ;
- Vu** le projet de Budget Primitif 2025 ci-annexé ;

Après en avoir débattu, le Conseil d'Administration, à **5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**,

- **RAPPELLE** que le vote en investissement s'effectue par article et en fonctionnement par chapitre ;
- **ADOpte** un taux de fongibilité des crédits de 7,50 % en investissement et de 7,50 % en fonctionnement pour l'exercice 2025 ;
- **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025 tel que suit :

Voté en équilibre (avec le résultat excédentaire de 2024) :

<i>Fonctionnement :</i>	<i>Dépenses et recettes</i>	13 900,00 €
<i>Investissement :</i>	<i>Dépenses et recettes</i>	zéro

- **PRECISE** que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 / Classement par nature, conformément à la délibération n°DEL\_CCAS\_2022\_01\_05 du 14 Mars 2022.
- **CHARGE** le Président (ou son représentant) de toutes les modalités liées à la présente délibération et **L'AUTORISE** à signer tout document y afférant.

**6- QUESTIONS DIVERSES**6.1. Communications

- NEANT

6.2. Point d'information sur les aides du CCAS

A ce jour, il n'y a aucune demande d'aide en cours.

6.3. Communications collecte alimentaire et point d'apports volontaires

Mesdames RABUS et MIEHE s'interrogent sur la connaissance des points d'apports volontaires des dons en nature dans le secteur. Il est décidé de communiquer par le biais de la gazette locale de la Commune « Le Petit Bonhommien » sur ces points d'apports volontaires des divers dons (alimentaires, vêtements, etc.).

6.4. Réflexion sur la prise en charge des frais de chauffage

Les membres du Comité d'Administration réfléchisse sur la possibilité d'octroyer une aide aux personnes les plus nécessiteuses pour le chauffage notamment. Ce point sera abordé lors d'une prochaine réunion.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est close à 12h30.



TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION -- C.C.A.S. LE BONHOMME  
 SEANCE DU JEUDI 20 MARS 2025 A 11H00

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du Procès-Verbal de la réunion précédente et désignation du secrétaire de séance
- 2°) Attributions de subventions 2025
- 3°) Attributions d'aides alimentaires
- 4°) Approbation du Compte Financier Unique 2024
- 5°) Vote du Budget Primitif 2025
- 6°) Questions diverses

Nom, Prénom et Fonction	Présence	Procuration
<b>PERRIN Frédéric</b> Président	Présent	/
<b>MICLO Martial,</b> Membre élu Titulaire et Vice-Président	Excusé	/
CALONEGO Melissa, Membre élue Suppléante	Absente	/
<b>SCHLUPP Corinne,</b> Membre élue Titulaire	Présente	/
PETITDEMANGE Florent, Membre élu Suppléant	Absent	/
<b>BIANCHI Jean-Noël,</b> Membre élu Titulaire	Absent	/
ROMAN Julien, Membre élu Suppléant	Absent	/
<b>DIDIERJEAN Audrey,</b> Membre élue Titulaire	Absente	/
MORO Christine, Membre élue Suppléante	Absente	/
<b>BIANCHI Stefania,</b> Membre extérieure Titulaire	Absente	/
<b>MIEHE Christiane,</b> Membre extérieure Titulaire	Présente	/
<b>RABUS Véronika</b> Membre extérieure Titulaire	Présente	/
<b>RIETSCH Marguerite,</b> Membre extérieure Titulaire	Présente	/
<b>PERRIN Frédéric,</b> Président		
<b>SIESS Anaïs,</b> Secrétaire de Séance		